

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2024 710 018

Date d'envoi de convocation : 5 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20240416-DEAF202471018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre
Le 16 avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Patrick SILORET, Christine DONNET, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Georges LEMAITRE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Claudine MABIRE, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Sylvie FICHET.

Etaient absents à l'appel nominal : Frédérique VAUDRY (pouvoir à Christine DONNET), Marie-Claude CRESSSENT (pouvoir à Didier GERVAIS), Sylvain CHICOT (pouvoir à Thierry LAFFINEUR), Audrey BUSSY (pouvoir à Annie DURAND), Patrick BASSETTE, Jacques MARTIN (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI), Philippe DEHAYES (pouvoir à Claudine MABIRE).

Secrétaire de séance : Isabelle JULIEN

Objet : modification des tarifs du service enfance – jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 27 juin 2023 fixant la tarification des structures de l'Enfance ;

VU le rapport de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter les tarifs** figurant sur le tableau en annexe pour les activités proposées par le service Enfance-jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

- **que, pour l'ensemble des tarifications du service enfance - jeunesse, soit appliqué le tarif correspondant à leur propre quotient familial aux parents isolés domiciliés en dehors d'Octeville-sur-mer.**

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Olivier ROCHE

